



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

autopsie

Question écrite n° 79488

Texte de la question

M. Rudy Salles attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes sur les autopsies médicales. Le récent rapport de l'académie nationale de médecine recommande que « lors de toute hospitalisation soit mise en œuvre rigoureusement la déclaration de la personne de confiance (ou du représentant légal pour ce qui concerne les mineurs), afin de faciliter une éventuelle demande d'autopsie ». Il souhaiterait donc connaître sa position sur le sujet.

Données clés

Auteur : [M. Rudy Salles](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (3^e circonscription) - Union des démocrates et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 79488

Rubrique : Mort

Ministère interrogé : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [12 mai 2015](#), page 3498

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)